Arrêté n° 2026-032

Mairie de VARENNES-SUR-MORGE

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2026 CADRE EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1° CLASSE

Monsieur le Maire de la Commune de VARENNES-SUR-MORGE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 29/06/2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2026-017 du 27/05/2026 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10/06/2026 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. DENIER Marc	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à VARENNES-SUR-MORGE,
le 1° octobre 2026

Monsieur le Maire,
Jean-François MEYER,

MAIRIE DE VARENNES-SUR-MORGE ★ 63 (Puy-de-Dôme) ★

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :